

Base de données de produits dans le cadre de la réglementation PEB

PROFILE D'ENCADREMENT

doc_2.2_S.a_FR_profilé encadrement_v2.0_20091008.doc

8 octobre 2009

Procédures spécifiques

Table des matières

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | INTRODUCTION..... | 4 |
| 2 | DEFINITIONS | 4 |
| 3 | CLASSIFICATION DE PRODUITS..... | 4 |
| 4 | GROUPEMENT DE PROFILES..... | 5 |
| 5 | IDENTIFICATION ET CARACTERISTIQUES DU PRODUIT..... | 5 |
| 5.1 | <i>IDENTIFICATION DU PRODUIT</i> | <i>5</i> |
| 5.2 | <i>CARACTERISTIQUES DU PRODUIT</i> | <i>6</i> |
| 6 | METHODE DE DETERMINATION DES CARACTERISTIQUES..... | 7 |
| 6.1 | <i>DETERMINATION EXPERIMENTALE.....</i> | <i>7</i> |
| 6.2 | <i>DETERMINATION PAR CALCUL NUMERIQUE</i> | <i>7</i> |
| 6.2.1 | <i>VALIDATION DU PROGRAMME DE CALCUL.....</i> | <i>7</i> |
| 6.2.2 | <i>CALCUL NUMERIQUE DE LA VALEUR U_f DU PROFILE</i> | <i>7</i> |
| 6.3 | <i>VALEURS PAR DEFAUT.....</i> | <i>7</i> |
| 7 | PROCEDURE DE DEMANDE | 8 |
| 7.1 | <i>GENERALITES.....</i> | <i>8</i> |
| 7.2 | <i>DUREE DE VALIDITE</i> | <i>8</i> |
| 7.3 | <i>DOCUMENTS.....</i> | <i>8</i> |
| 7.3.1 | <i>DEMANDE VIA E-MAIL (AVEC FEUILLE EXCEL)</i> | <i>8</i> |
| 7.3.2 | <i>DEMANDE ONLINE VIA SITE WEB.....</i> | <i>8</i> |
| 7.4 | <i>LISTE DES DONNEES DE PRODUITS ET DOSSIER TECHNIQUE.....</i> | <i>9</i> |
| 7.4.1 | <i>LISTE DES DONNEES DE PRODUITS.....</i> | <i>9</i> |
| 7.4.2 | <i>DOSSIER TECHNIQUE.....</i> | <i>9</i> |
| 7.4.2.1 | <i>Dans le cas d'une détermination expérimentale</i> | <i>9</i> |
| 7.4.2.2 | <i>Dans le cas d'une détermination par calcul numérique</i> | <i>9</i> |
| 7.4.2.3 | <i>Dans le cas de valeurs par défaut.....</i> | <i>10</i> |
| 7.5 | <i>EXIGENCES RELATIVES A L'ORGANISME NEUTRE DE CONTROLE</i> | <i>10</i> |
| 7.6 | <i>VERIFICATION DES DONNEES A REALISER PAR L'ORGANISME NEUTRE DE CONTROLE</i> | <i>10</i> |
| 8 | ANNEXES | 12 |
| 8.1 | <i>ANNEXE A : SITUATION PAR RAPPORT AU MARQUAGE CE.....</i> | <i>12</i> |
| 9 | REFERENCES..... | 13 |

| | | |
|-----------|-----------------------------|-----------|
| 9.1 | REFERENCES NORMATIVES | 13 |
| 9.2 | AUTRES REFERENCES..... | 13 |
| 10 | MISES A JOUR..... | 13 |

1 INTRODUCTION

Le présent document a pour objectif d'informer le demandeur de toutes les données de produits requises ainsi que de la procédure à suivre afin d'obtenir la reconnaissance de celles-ci dans le cadre de la base de données de produits PEB.

Il fait partie d'un ensemble de 2 documents :

- document doc 2.2_S.a (ce document): procédures spécifiques au produit
- document doc 2.2_S.b : dossier de demande pour la reconnaissance PEB des données de produits

Les procédures établies dans ce document concernent spécifiquement les profilés d'encadrement de fenêtres et de portes. Elles se basent sur l'état des travaux de normalisation au moment de l'écriture de ce document.

Les modifications apportées au présent document par rapport à la version précédente sont indiquées au chapitre 10.

La situation des profilés d'encadrement par rapport au marquage CE est expliquée à l'annexe A.

Note 1 : les profilés utilisés dans les façades légères (aussi appelées murs rideaux) ne sont pas considérés dans cette version du document (performance thermique à déterminer selon la norme NBN EN 13947).

Note 2 : dans la suite de ce document, le terme « profilé » désigne aussi bien un profilé unique bien spécifique (ex : 1 traverse) qu'une combinaison de 2 (ou plus) profilés (ex : ouvrant / dormant).

Avertissement au lecteur : il est conseillé de consulter d'abord attentivement les documents sur les procédures générales (doc 0_G.a (réf.[5]), doc 0_G.b (réf.[6]) et doc 0_G.c (réf.[7])), d'application pour tous les types de produits, avant la lecture du présent document.

2 DEFINITIONS

Coefficient de transmission thermique (U) [W/m²K]

Quantité de chaleur, en régime stationnaire, qui traverse un élément de construction par unité d'aire, divisée par la différence de température entre l'environnement intérieur et extérieur des deux côtés de l'élément de construction concerné.

Les terminologies, définitions et symboles utilisés dans ce document sont explicités principalement dans les normes NBN EN ISO 10077-1, NBN EN ISO 10077-2 et le document Réf [11].

3 CLASSIFICATION DE PRODUITS

Les types de produits suivants ont été établis, chaque famille étant identifiée par un numéro 2.2.X, le 2.2. indiquant que le produit appartient au sous-groupe des profilés d'encadrement (voir doc 0_G.a pour plus d'information à propos des différents (sous-)groupes de produits) et le X indiquant le type de produit:

| N° | Type de produit |
|-------|---|
| 2.2.1 | Profilé en bois |
| 2.2.2 | Profilé métallique (aluminium et acier) |
| 2.2.3 | Profilé en matière synthétique |
| 2.2.4 | Autres profilés |

Tableau 1 : types de profilés

Remarque

La nature du matériau du profilé de résistance (i.e. matériau qui assure la rigidité du profilé) détermine le choix de la famille (ex : un profilé en bois avec un revêtement métallique tombe dans la catégorie 2.2.1).

4 GROUPEMENT DE PROFILES

En pratique, il est fréquent de produire des « familles de profilés » (comme par exemple utilisées dans la communication commerciale des fabricants) comprenant un grand nombre de profilés, présentant des formes géométriques différentes mais ayant des propriétés thermiques similaires. Ceci est dû au fait que, dans ces groupes de profilés, les paramètres importants (par exemple, dimension, matériau et design de la coupure thermique d'un profilé métallique) sont les mêmes.

Le libre choix est laissé au demandeur quant au type de regroupement de profilés pour lequel il désire faire apparaître une valeur U_f dans la base de données de produits PEB.

La déclaration d'une valeur U_f dans la base de données est faite suivant le type de regroupement souhaité :

- valeur U_f **individuelle** d'un profilé (ex : 1 traverse spécifique ou une combinaison 1 ouvrant spécifique/ 1 dormant spécifique)
- valeur U_f d'un **groupement** de profilés, cette valeur correspondant à la plus grande valeur U_f (valeur maximale) des différents profilés de ce groupement. Le niveau de groupement est laissé au libre choix du demandeur, allant d'un groupement « limité » (ex : tous les profilés fixes d'une gamme) à un groupement « large » (ex : tous les profilés d'une gamme).

Exemples de regroupements possibles :

- profilés fixes (cadre fixe et traverse)
- combinaison de (différents) cadres fixes avec 1 ouvrant
- combinaison de (différents) cadres fixes avec deux ouvrants
- combinaison plus générale de tous les profilés fixes et ouvrants (cadre fixe/ouvrant, ouvrant/mauclair/ouvrant, etc.)
- etc.

5 IDENTIFICATION ET CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

Les données de produits qui apparaîtront dans la base de données de produits PEB peuvent être classées en 2 catégories :

- les données d'identification du produit
- les données relatives aux caractéristiques du produit

5.1 IDENTIFICATION DU PRODUIT

Les données suivantes doivent être spécifiées :

| Donnée | Type de donnée | Définition |
|--|------------------|--|
| Code de chiffres de la classification du produit * | Code de chiffres | Voir Tableau 1 Exemple : 2.2.1 |
| Description de la classification du produit * | Texte | Voir Tableau 1 Exemple : profilé en bois |
| Marque * | Texte | Voir définition dans le doc 0_G.a |
| Nom du produit * | Texte | Voir définition dans le doc 0_G.a |
| ID produit * | Texte | Voir définition dans le doc 0_G.a |
| Groupement * | Code de lettres | Indication si la valeur U_f est relative à un profilé spécifique (lettre « I ») ou bien à un groupement de profilés (lettre « G ») (voir §4) |
| N° profilé ** | Code de chiffres | Numéro de profilé (si la valeur U_f est relative à un profilé spécifique) |
| Mode d'ouverture ** | Code de lettres | Série 'coulissant' (lettre « S » pour « Sliding system ») ou série 'ouvrant' (lettre « O ») |
| Fenêtre / porte * | Texte | Trois possibilités : fenêtre, porte ou fenêtre&porte |
| Type de profilé ** | Code de lettres | « F » = cadre fixe (« F rame ») « V » = ouvrant (vantaux) (« V ent ») « T » = traverse (verticale ou horizontale) (« T ransom ») « M » = M auclair « O » = autres (« O thers ») |
| www demandeur | | Lien vers le site web du demandeur |
| www fiche détaillée | | Lien vers une page web spécifique avec information détaillée sur le produit |

Tableau 2 : données d'identification du produit

* : champ à remplir obligatoirement.

** : champ à remplir si d'application (ex : si un groupement de profilés est constitué de tous les profilés de type « ouvrant / maclair / ouvrant » d'une série 'ouvrant', la lettre « O » doit être spécifiée pour le mode d'ouverture et « V/M/V » pour le type de profilé ; le numéro de profilé ne peut quant à lui être donné étant donné qu'il s'agit d'un groupement de profilés).

Remarque 1 :

Si un groupement correspondant à une famille de profilés a été constitué, le champ « Nom du produit » ne pourra correspondre à l'appellation commerciale (comme utilisée sur le marché par le fabricant) de cette famille que si tous les profilés de cette famille sont effectivement repris dans ce groupement. Si ce n'est pas le cas, un autre « Nom du produit » ou l'ajout d'une extension au nom devra être utilisé.

Remarque 2 :

Pour un profilé coulissant, 'ouvrant' (lettre « V ») désigne la partie coulissante et 'double ouvrant' désigne la jonction entre les deux vantaux.

5.2 CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

Les données suivantes doivent être spécifiées :

| Donnée | Unités | Définition |
|----------------|--------------------|---|
| Valeur U_f * | W/m ² K | Coefficient de transmission thermique d'un profilé ou d'un groupement de profilés |
| Largeur b ** | mm | Largeur du profilé (ou de la combinaison de profilés) |

Tableau 3 : caractéristiques du produit

* : champ à remplir obligatoirement

** : champ à remplir si d'application (ex : si un groupement de profilés est constitué de profilés de largeur différente, une largeur unique ne peut être définie de manière univoque et dès lors ne doit pas être déclarée)

La valeur du coefficient de transmission thermique à mentionner au Tableau 3 correspond à la valeur U_f soit d'un profilé individuel soit d'un groupement de profilés tel que défini au §4.

La largeur du profilé doit être déterminée conformément à la norme NBN EN ISO 10077-1 (la plus grande dimension vue des 2 côtés du profilé). Elle est destinée à la détermination de l'aire du profilé A_f pour le calcul ultérieur de la valeur U de la fenêtre ou porte.

6 METHODE DE DETERMINATION DES CARACTERISTIQUES

La valeur du coefficient de transmission thermique U_f des profilés d'encadrement doit être déterminée par une des trois méthodes définies ci-dessous.

6.1 DETERMINATION EXPERIMENTALE

La valeur U_f doit être déterminée conformément à la norme NBN EN 12412-2 qui spécifie une méthode de mesure (à la boîte chaude) du coefficient de transmission thermique de profilés de fenêtres et portes.

La mesure doit être effectuée par un organisme indépendant (laboratoire) travaillant conformément aux dispositions de la norme NBN EN ISO/IEC 17025.

6.2 DETERMINATION PAR CALCUL NUMERIQUE

La valeur U_f doit être calculée conformément à la norme NBN EN ISO 10077-2. Le logiciel de calcul utilisé doit être également validé conformément à cette norme.

6.2.1 VALIDATION DU PROGRAMME DE CALCUL

La norme NBN EN ISO 10077-2 spécifie les critères à satisfaire permettant de valider le logiciel de calcul (méthode numérique) utilisé pour calculer la valeur U_f d'un profilé d'encadrement.

A ce titre, la conductance thermique bidimensionnelle calculée pour les 10 exemples mentionnés à l'annexe D de cette norme ne doit pas différer de plus de 3% par rapport aux valeurs tabulées de la norme (voir §4.2 de la norme NBN EN ISO 10077-2).

6.2.2 CALCUL NUMERIQUE DE LA VALEUR U_f DU PROFILE

La norme NBN EN ISO 10077-2 spécifie la méthode à suivre pour calculer la valeur U_f d'un profilé d'encadrement.

Les valeurs de calcul (« design values ») de la conductivité thermique des matériaux constituant le profilé à prendre en compte sont soit mentionnées à l'annexe A de la norme NBN EN ISO 10077-2 ou dans la norme NBN EN 10456, soit obtenues de manière expérimentale sur base d'une approche statistique (voir document doc 1.1._S.a. [10] pour plus d'informations à ce sujet). Les valeurs tabulées de l'annexe A (tableau A.14 et A.16) du document Réf. [11] peuvent être également utilisées.

6.3 VALEURS PAR DEFAUT

Le document Réf. [11] (annexe D) spécifie des valeurs U_f tabulées (valeurs par défaut) de profilés en fonction d'un certain nombre de caractéristiques (géométrie, type de matériau, ...) dépendant du type de profilé (bois, métallique, synthétique). Dans certains cas, ces valeurs tabulées ne peuvent être utilisées qu'à la condition que certaines exigences spécifiées dans ce même document soient satisfaites.

7 PROCEDURE DE DEMANDE

7.1 GENERALITES

La procédure générale de demande est décrite dans les documents doc 0_G.a (Réf. [5]) et doc 0_G.b (Réf. [6]). La procédure pour les données de produits qui ne sont pas reprises ou que partiellement dans le marquage CE est d'application.

Les informations relatives aux coûts liés à la reconnaissance des données sont indiquées dans le doc 0_G.c (Réf. [7]).

7.2 DUREE DE VALIDITE

La validité des données de produits est portée à 4 ans.

Après cette période, une nouvelle procédure de demande doit être introduite.

7.3 DOCUMENTS

La demande formelle de reconnaissance des données de produits dans la base de données de produits PEB est faite à l'aide du doc 0_G.e, à renvoyer par la poste complétée et signée à l'opérateur :

Opérateur Base de données de produits PEB
CSTC
A l'attention de Madame D. Goffinet
Lozenberg 7
1932 Sint-Stevens-Woluwe

Après que l'opérateur ait transmis au demandeur un nom d'utilisateur, un mot de passe et un numéro de dossier, le demandeur peut envoyer son dossier de demande complet soit via e-mail (avec feuille Excel), soit directement online.

7.3.1 DEMANDE VIA E-MAIL (AVEC FEUILLE EXCEL)

La demande de reconnaissance est réalisée sur base du document doc 2.2_S.b qui se présente sous la forme d'un fichier Excel qu'il convient de remplir complètement. Seront joints à ce fichier Excel tous les documents nécessaires décrits dans les procédures générales et également dans les procédures spécifiques aux profils d'encadrement (ce document).

Le fichier Excel comporte les feuilles suivantes :

- feuille n°1 : page d'information
- feuille n°2 : identification du demandeur
- feuille n°3 : liste des données de produits telles qu'elles apparaîtront dans la base de données de produits PEB
- feuille n°4 : liste complète des données de produits de chaque profilé individuel ou combinaison de profilés (voir §7.4)
- feuille n°5 : liste des documents transmis par le demandeur à l'opérateur

Le demandeur envoie son dossier complet (entre autres feuille Excel) par e-mail à l'opérateur à l'adresse epbd-productdata@bbri.be

7.3.2 DEMANDE ONLINE VIA SITE WEB

A terme, les mêmes données que celles mentionnées au §7.3.1 pourront être transmises à l'opérateur online via le site web www.epbd.be, en utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe.

7.4 LISTE DES DONNEES DE PRODUITS ET DOSSIER TECHNIQUE

7.4.1 LISTE DES DONNEES DE PRODUITS

Les informations indiquées dans les colonnes à entête de couleur bleue dans la feuille n°3 du tableau Excel (voir §7.3.1) sont reprises dans la base de données de produits PEB, les autres servent pour l'usage interne de l'opérateur.

Etant donné que les caractéristiques des profilés de châssis à spécifier dans le cadre des réglementations PEB ne sont pas couvertes par le marquage CE, certaines informations sont demandées et sont à rassembler dans un dossier technique à remettre à l'opérateur.

Comme explicité dans le document général doc 0_G.b [6], le demandeur devra préalablement s'adresser à un organisme neutre de contrôle compétent qui satisfait aux conditions décrites au §7.5 de ce document. Cet organisme aura pour tâche de vérifier la fiabilité des données soumises.

Dans la feuille n°3 du fichier Excel, le demandeur spécifiera les profilés ou les groupements de profilés pour lesquels il désire déclarer une valeur U_f dans la base de données. Il indiquera (dans la colonne 'Groupement' de la feuille) s'il s'agit d'un profilé bien spécifique ou d'un groupement de profilés.

Pour chaque groupement de profilés qui est constitué, le demandeur fournira un fichier en format PDF qui reprendra la liste des profilés appartenant à ce groupement.

Dans la feuille n°4 du fichier Excel, le demandeur spécifiera les caractéristiques de tous les profilés individuels (i.e. pas les groupements de profilés), non seulement les profilés pour lesquels il désire déclarer une valeur U_f dans la base de donnée (ces profilés sont déjà indiqués dans la feuille n°3) mais également ceux faisant partie des groupements définis. Autrement dit, si le demandeur désire déclarer une valeur U_f pour un groupement de profilés, il spécifiera dans la feuille n°4 du fichier Excel, les caractéristiques de chaque profilé appartenant au groupement défini.

Les informations de cette feuille n°4 du fichier Excel ne servent que pour l'usage interne de l'opérateur et permettront à celui-ci de vérifier si le groupement de profilés a été correctement constitué.

Exemple : le demandeur désire déclarer une seule valeur U_f pour un regroupement appelé GROUP qu'il a constitué lui-même, composé par les profilés fixes nommés PF1, PF2, ... PFn. La valeur U_f du groupement de profilés GROUP correspond à la plus grande valeur U_f (valeur maximale) des différents profilés PF1, PF2, ... PFn de ce groupement (voir §4). Le demandeur mentionnera ainsi dans la feuille n°3 seulement la valeur U_f du groupement GROUP et dans la feuille n°4 les différentes valeurs U_f des profilés appartenant à GROUP, soit U_f (PF1), U_f (PF2), ... U_f (PFn).

Pour la facilité, le demandeur fournira également le catalogue « constructeur ».

7.4.2 DOSSIER TECHNIQUE

Le dossier technique devra également contenir les informations suivantes, fonction du mode de détermination de la valeur U_f :

7.4.2.1 Dans le cas d'une détermination expérimentale

Rapport d'essai (en français, néerlandais, anglais ou allemand) du laboratoire indépendant ainsi que la preuve que les exigences vis-à-vis du laboratoire sont satisfaites (conformité suivant NBN EN ISO/IEC 17025 – voir §6), en cas de détermination de la valeur U_f par mesure. Le rapport d'essai devra mentionner clairement que les mesures sont effectuées suivant la norme NBN EN 12412-2.

7.4.2.2 Dans le cas d'une détermination par calcul numérique

- Evaluation initiale du programme de calcul : le concepteur du programme fournira les 10 cas de figure mentionnés à l'annexe D de la NBN EN ISO 10077-2 ainsi qu'un rapport de synthèse démontrant que la conductance thermique bidimensionnelle calculée pour ces 10 exemples ne diffère pas de plus de 3% par rapport aux valeurs tabulées de la norme. Voir à ce propos la note 1.
- Evaluation initiale de la compétence de la personne chargée des calculs : la personne chargée d'effectuer les calculs numériques (pouvant être le demandeur ou une personne travaillant pour le compte de celui-ci) fournira les 10 cas de figure mentionnés à l'annexe D de la NBN EN ISO 10077-

2 ainsi qu'un rapport de synthèse démontrant que la conductance thermique bidimensionnelle calculée pour ces 10 exemples ne diffère pas de plus de 3% par rapport aux valeurs tabulées de la norme.

- **Vérification des valeurs U_f calculées** : le demandeur devra fournir toutes les informations nécessaires à la vérification et/ou au recalcul de la valeur U_f du profilé (voir note 2), à savoir :
 - fichier de dessin apte au calcul thermique (ex : fichier Autocad sans cote ni hachurage, format dwg ou dxf),
 - fichier avec le résultat final du calcul
 - toutes les dimensions
 - conductivité thermique et émissivité de tous les matériaux intervenant dans le profilé

Note 1 : une liste de programmes de calcul (avec version associée) respectant les critères de la norme NBN EN ISO 10077-2 sera disponible sur le site www.epbd.be. Cette liste sera complétée au fur et à mesure des demandes successives de reconnaissance de données de produits.

Note 2 : en cas d'un nombre élevé de données de produit (ce nombre étant défini comme étant le nombre total de ligne de la feuille n°4 du fichier Excel), ces informations devront être fournies pour les produits sélectionnés par l'organisme neutre de contrôle pour la vérification des données (voir §7.6)

7.4.2.3 Dans le cas de valeurs par défaut

Le demandeur fournira toutes les informations nécessaires permettant de vérifier l'exactitude de la valeur par défaut (valeur tabulée) annoncée. Ainsi, en fonction du type de profilé :

- profilé bois : dessin, dimensions, type de bois, etc.
- profilé métallique : dessin, dimensions, longueur nette de la coupure thermique, valeur de conductivité thermique de la coupure, rapport aire projetée sur aire développée, etc.
- profilé synthétique : dessin, dimensions totales, matériau, nombre de chambres, épaisseur des chambres, etc.

Si le produit dispose d'une marque de qualité additionnelle (ATG, ATG-H, BENOR ou équivalent – voir doc 0_G.a [5]), le demandeur fournira également la preuve de la possession d'une telle marque de qualité s'il désire que cette information apparaisse dans la base de données.

7.5 EXIGENCES RELATIVES A L'ORGANISME NEUTRE DE CONTROLE

Les profilés d'encadrement tombent sous la procédure "Procédure de demande pour les données de produits qui ne sont pas reprises ou que partiellement dans le marquage CE" ; le demandeur doit dès lors comme première étape soumettre son dossier technique à un organisme neutre de contrôle.

Dans le cas spécifique des profilés d'encadrement, l'organisme neutre de contrôle doit satisfaire aux conditions suivantes :

organisme notifié pour le système d'attestation 1 ou 3, suivant la Décision 99/93/CE de la Commission du 25 janvier 1999 relative à la procédure d'attestation de conformité des produits de construction conformément à l'article 20, paragraphe 2, de la directive 89/106/CEE du Conseil en ce qui concerne les portes, fenêtres, volets, stores, portails et quincailleries associées.

Dans le cas d'un organisme notifié pour le système d'attestation 3, la notification doit porter sur les caractéristiques thermiques.

Dans le cas d'un organisme notifié pour le système d'attestation 1, il s'agit d'un organisme qui atteste de la conformité de produits.

7.6 VERIFICATION DES DONNEES A REALISER PAR L'ORGANISME NEUTRE DE CONTROLE

Le rôle rempli par l'organisme neutre est expliqué en détail dans le document général 0_G.b. [6]. Cet organisme contrôle si les données de produits reprises dans le dossier de demande satisfont aux exigences mentionnées dans les procédures spécifiques (ce document).

L'organisme neutre vérifiera, pour une sélection de produits, l'exactitude des caractéristiques sur base des informations que lui fournira le demandeur. Il recalculera avec son propre logiciel (qui doit être naturellement validé – voir §6.2.1) la valeur U_f des profilés sélectionnés et vérifiera si la valeur trouvée correspond à la valeur déclarée par le fabricant.

Le nombre minimal de produits à vérifier est fixé à 5% du nombre total (correspondant au nombre de lignes dans la feuille n°4 du tableau Excel au §7.3.1) de produits faisant l'objet de la demande de reconnaissance PEB, avec un nombre minimum de 8 produits (ou le nombre total de produits si ce nombre est inférieur à 8).

La sélection des produits sera faite de manière à contrôler, pour chaque famille, au minimum les profilés suivants :

- 1 combinaison 'ouvrant' + 'dormant'
- 1 traverse
- 1 combinaison 'double ouvrant' (ouvrant / mauclair / ouvrant)

Si un groupement de profilés a été effectué, l'organisme neutre de contrôle vérifiera en priorité les valeurs U_f les plus élevées des profilés appartenant à ce groupement.

Remarque :

Pour un châssis coulissant, 'ouvrant' désigne la partie coulissante et 'double ouvrant' la jonction entre les deux vantaux.

8 ANNEXES

8.1 ANNEXE A : SITUATION PAR RAPPORT AU MARQUAGE CE

Il n'existe pas de spécifications techniques européennes menant au marquage CE des profilés d'encadrement.

9 REFERENCES

9.1 REFERENCES NORMATIVES

- [1] NBN EN 12412-2, Thermal performance of windows, doors and shutters – Determination of thermal transmittance by hot box method – Part 2: frames
- [2] NBN EN ISO 10077-1, Thermal performances of windows, doors and shutters – calculation of thermal transmittance – Part 1 : General
- [3] NBN EN ISO 10077-2, Thermal performance of windows, doors and shutters – calculation of thermal transmittance – Part 2 : numerical method for frames
- [4] NBN EN ISO 10456, Building materials and products – Hygrothermal properties – Tabulated design values and procedures for determining declared and design thermal values

9.2 AUTRES REFERENCES

- [5] Base de données de produits PEB: introduction générale et définitions (Doc 0_G.a)
- [6] Base de données de produits PEB : procédures générales (Doc 0_G.b)
- [7] Base de données de produits PEB : coûts (Doc 0_G.c)
- [8] Base de données de produits PEB : déclaration de l'organisme neutre de contrôle (Doc 0_G.d)
- [9] Base de données de produits PEB : demande formelle (Doc 0_G.e)
- [10] Base de données de produits PEB : produits d'isolation thermique, procédures spécifiques (Doc 1.1_S.a)
- [11] Document de référence 'Transmission', voir sur <http://www.energiesparen.be/> ; <http://energie.wallonie.be/> ; <http://www.bruxellesenvironnement.be/>)

10 MISES A JOUR

Le présent document constitue la première version.

Ce document a été rédigé par la Division Energie et Climat du CSTC en concertation avec BCCA (Belgian Construction Certification Association), avec le soutien financier et pour le compte des Régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale.